

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

E 09

Mise à disposition d'un agent auprès de la Cité de la Formation - Marmande

La Cité de la Formation-Marmande sollicite la mise à disposition d'un agent du service hygiène et sécurité, afin d'intervenir auprès des apprentis pour assurer la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Monsieur Jean-Claude RIGHINI, technicien principal de 1^{ère} classe, interviendra 2 journées de 7 heures 45 chacune, soit un total de 15 heures 30, qui seront effectuées les 07 et 08 mars 2018.

Le coût de cette mise à disposition sera remboursé par la Cité de la Formation-Marmande sur présentation d'un état établi par la Ville de Marmande, dont Les modalités seront indiquées dans la convention.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Décide** de mettre à disposition de la Cité de la Formation-Marmande, Monsieur Jean-Claude RIGHINI, technicien principal de 1^{ère} classe, afin d'intervenir auprès des apprentis pour assurer la formation Sauveteur Secouriste du Travail.
- Dit** que cette mise à disposition sera effective entre le 1^{er} février 2018 et le 30 juin 2018, pour animer 6 journées de 8 heures chacune, soit un total de 48 heures.
- Dit** que les conditions de cette mise à disposition seront définies dans la convention signée entre la Cité de la Formation-Marmande et la Ville de Marmande.
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/06/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.06./2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

